

Règlement du concours photos 2016

Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre de la Fête de la Transhumance qui se déroulera du 17 au 19 juin 2016, le Festival Est-Ouest associé aux membres du comité d'organisation propose un concours photos sur le thème :

« Paysages pastoraux ».

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous, photographes amateurs et professionnels.

Les membres organisateurs ne peuvent y participer.

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat. Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal (annexe1).

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours. Le fait de le signer et de remettre une photo, obligent le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant garantit :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

- qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image (modèle d'autorisation de publication de photo en annexe 2). Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Le comité se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne. Les organisateurs assureront la présentation et l'accrochage des images les mieux notées et conformes au règlement.

A réception des épreuves, les organisateurs en prendront le plus grand soin mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Deux photographies par participant maximum.

La photographie sera jugée sur 3 aspects :

- respect du thème
- originalité
- technique et présentation

Article 3 : Catégorie et thème

Le concours comprendra une seule catégorie composée des photographes amateurs et professionnels, sans distinction. Chaque participant devra présenter deux photos maximum, accompagnées de son bulletin d'inscription dûment rempli. Le fichier doit être transmis dans un format et une qualité permettant l'agrandissement.

Dénomination des photos :

Photo 1 : *nom_prénom1*

Photo 2 : *nom_prénom2*

Format des photographies : jpeg/300dpi

Fournir une définition suffisante pour une impression homothétique en 40*60cm

Le thème de cette première édition est « Paysages pastoraux ».

Article 4 : Promotion du concours et propriété intellectuelle

En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie sélectionnée, autorise les organisateurs à utiliser son nom et sa photo pour toute opération liée au présent concours (exposition, publication, presse, site de la fête...).

L'auteur conserve la propriété intellectuelle des photos. Le comité d'organisation ne pourra donc utiliser les photos sélectionnées que dans le cadre du concours photo et de la Fête de la transhumance, sans modification et avec les noms des auteurs.

Les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits.

Article 5 : Calendrier

Inscription et dépôt des photos jusqu'au 30 avril 2016.

Les photographies doivent être envoyées à l'adresse mail suivante :

concours-photos@fete-transhumance.com

Sélection de 20 photos par les membres organisateurs (les participants sélectionnés seront informés par mail). Ces 20 photos seront exposées et soumises au vote du public du 1er au 18 juin 2016 (10h) lors de la Fête de la Transhumance.

Annonce du résultat des votes le 18 juin 2016, et remise des prix à l'heure de l'apéritif à 19h.

Article 6 : Dotation

Les auteurs des 5 clichés sélectionnés par le public seront récompensés.

1er prix : Un agneau en caissette et un Pass 9 spectacles au Théâtre de Die

2e prix : 2 cartons de Clairette de Die et un Pass 6 spectacles au Théâtre de Die

3e prix : Panier de produits du terroir et un Pass 3 spectacles au Théâtre de Die

4e et 5e prix : un forfait visites guidées Tribu (2 adultes et 2 enfants)

Article 7 : Informatique et liberté

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Article 8 : Application du règlement

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet, en toutes ses dispositions.

BULLETIN DE PARTICIPATION (Annexe 1)

Concours photos – Fête de la Transhumance 2016

« Paysages Pastoraux »

Nom : **Prénom** :

Age (si moins de 18 ans) :

(Pour les moins de 18 ans, accord signé des parents ci-dessous)

Adresse : **Ville** :

Code postal : **Téléphone** :

Mail :

- Déclare participer au concours photos 2016 de la Fête de la Transhumance sur le thème « Paysage pastoral » organisé par le Festival Est-Ouest associés aux membres du comité d'organisation.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter un commentaire sur votre (vos) photo(s), notamment le lieu, la date de la prise de vue...

Photo 1 :

Photo 2 :

A, le

Signature

Signature des parents
avec la mention « Bon pour accord »

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS (Annexe 2)

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Je soussigné (e) accepte par la présente que les photographies sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du présent concours photo (exposition, presse, sites de la Fête de la Transhumance 2016...), sans que cela ne me confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

En aucun cas, le comité d'organisation ne cèdera les photos à des tiers.

A, le

Signature + mention « Lu et approuvé »